

## AIDE-MÉMOIRE GESTION DES SEMAINES DE TRAVAIL EN CLINIQUE

### Application de la Convention collective des résidentes, résidents et internes Décembre 2025

Disposition	Directive	Note
<b>Activités cliniques</b>	<b>≤ 47 semaines/an (internes)</b> <b>≤ 38 semaines/an (résident(e)s)</b>	---
<b>Activités cliniques de nuit</b>	<b>≤ 12 semaines par année (internes)</b>	Activité clinique de nuit implique ≥ 6 heures entre minuit et 8h00.
	<b>2 jours de repos consécutifs lors de transition de semaine de nuit à semaine de jour</b>	Aucun suivi de patients ou de dossiers ou aucune participation aux activités de fonctionnement des services.
<b>Gardes</b>	<b>≤ 14 jours de garde consécutifs</b> <b>≤ 20 semaines/an (internes généraux)</b> <b>≤ 17,3 sem./an (résident(e)s et internes spécialisé(e)s CHUV)</b> <b>≤ 35 jours/an (résident(e)s CDVUM)</b>	---
<b>Congés</b>	<b>2 jours consécutifs par période de 14 jours d'activités cliniques en clinique</b>	Implique 2 jours <u>consécutifs</u> de repos si 14 jours <u>consécutifs</u> en clinique.
	<b>4 semaines consécutives pour études avant un examen de spécialité</b>	Fractionnable, à la demande de l'étudiant(e) et avec l'accord du directeur(trice).
	<b>Vacances : 3 semaines/an</b> <b>Maladie/obligations familiales : 10 jours dont les 5 premiers rémunérés</b>	Se référer à la convention pour autres types de congés possibles (décès, mariage, etc.)

N.B. Cet outil ne se substitue en rien à la convention collective. En cas de divergence entre cet outil et la Convention collective des résidentes, résidents et internes 2025-2028, cette dernière a préséance et fait autorité.